

ANALYSE DE LA CONSEQUENCE DE L'ANNULATION DU SDAGE SEINE- NORMANDIE 2016-2021 SUR LE SAGE OISE-ARONDE REVISÉ

La présente note, relative à l'analyse de la conséquence de l'annulation du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 sur le SAGE Oise-Aronde révisé, sera annexée au dossier de consultation du public.

1- LE SAGE OISE-ARONDE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant Oise-Aronde est issu d'une volonté locale de se doter d'un outil opérationnel de planification et de gestion de la ressource en eau pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs du territoire. Le périmètre du SAGE Oise Aronde a été défini le 16 octobre 2001 par arrêté préfectoral. Il a évolué le 15 mars 2018. D'une superficie de 789 km², le SAGE s'étend sur 92 communes du département de l'Oise et concerne trois cours d'eau principaux : l'Aronde, une partie des linéaires de l'Oise et de l'Aisne.

2- LA PROCEDURE DE REVISION DU SAGE OISE-ARONDE

Au même titre que la phase d'élaboration et de mise en œuvre, la révision fait partie intégrante de la vie du SAGE. Cette nouvelle étape de la vie du SAGE a pour objectif d'actualiser les documents et de recadrer les orientations et objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La révision du SAGE Oise-Aronde a été menée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Ils ont ainsi identifié 7 enjeux majeurs pour satisfaire les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021. Ces enjeux sont déclinés en objectifs généraux. Pour chaque objectif, les moyens prioritaires pour les atteindre sont présentés sous forme de dispositions.

Les phases successives de la révision du SAGE ont ainsi été progressivement présentées et validées par la Commission Locale de l'Eau. Le projet de SAGE révisé a été soumis pour avis à la consultation des personnes publiques et organismes visés à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, du 11 juillet au 11 novembre 2018. Le 13 décembre 2018, les membres de la CLE ont délibéré sur les modifications à apporter au projet de SAGE révisé. **La seconde phase de consultation (participation du public par voie électronique) a été suspendue suite à l'annulation du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.**

3- LE CONTEXTE D'ANNULATION DU SDAGE SEINE-NORMANDIE 2016-2021

Par jugements en date des 19 et 26 décembre 2018, **le Tribunal administratif de Paris a prononcé l'annulation totale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie le 1er décembre 2015, pour la période 2016-2021.**

Le Tribunal administratif n'a retenu qu'un moyen de légalité externe tenant à l'irrégularité de l'avis rendu par le préfet coordonnateur de bassin au titre de la compétence consultative en matière environnementale dont il disposait en application du droit national en vigueur, tout en étant l'autorité compétente pour approuver le SDAGE.

Ainsi, les jugements précisent que l'annulation de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2015 a pour effet de remettre en vigueur rétroactivement l'arrêté du 20 novembre 2009 approuvant le SDAGE précédent 2010-2015. Le Ministère de la Transition écologique a fait appel de ces jugements sans demande de sursis à exécution. L'appel n'est pas suspensif. Ainsi en l'absence de demande de sursis à exécution, les effets des jugements, à savoir l'annulation du SDAGE 2016-2021, sont maintenus.

Dans ce cadre, des ajustements doivent être apportés aux documents du SAGE révisé, approuvés lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 13 décembre 2018. La liste des modifications non substantielles est annexée à cette présente note.

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire – Maire de Compiègne

ANNEXE 1 : Liste des modifications à apporter au SAGE Oise-Aronde

MODIFICATION N°	PAGE N°	<p align="center">PROJET DE SAGE APPROUVÉ PAR LA CLE DU 13 DECEMBRE 2018 Extrait des documents du SAGE faisant référence au SDAGE Seine-Normandie 2016-2021</p>	<p align="center">PROPOSITION DE MODIFICATION DES DOCUMENTS DU SAGE Propositions soumises à la validation technique et juridique des services de la DDT 60, de la DREAL Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie</p>
PAGD			
N°1	7	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Paragraphe 3.1.2 : Le réseau secondaire est également bien développé avec 10 masses d'eau superficielles recensées, qualifiées en « très petit cours d'eau » par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : Le réseau secondaire est également bien développé avec 10 masses d'eau superficielle recensées, qualifiées en "très petit cours d'eau" par le SDAGE Seine-Normandie.</p>
N°2	7	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Tableau 3 : Masses d'eau superficielles définies dans le SDAGE Seine Normandie 2016-2021</p>	<p>Modification du titre du tableau 3, comme suit : Masses d'eau superficielle définies dans le SDAGE Seine-Normandie</p>
N°3	8	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Paragraphe 3.1.3 : Quatre masses d'eau souterraines sont définies dans le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : Quatre masses d'eau souterraines sont définies dans le SDAGE Seine-Normandie.</p>
N°4	8	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Tableau 4 : Masses d'eau souterraines définies dans le SDAGE Seine Normandie 2016-2021</p>	<p>Modification du titre du tableau 4, comme suit : Masses d'eau souterraines définies dans le SDAGE Seine-Normandie.</p>
N°5	19	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Paragraphe 5.1.1 : Le SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 » définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau superficielles, le bon état s'évalue en fonction de l'état écologique et de l'état chimique.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : Le SDAGE Seine-Normandie définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau superficielles, le bon état s'évalue en fonction de l'état écologique et de l'état chimique.</p>

N°6	19	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX <i>Tableau 8 : Objectifs DCE – État écologique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »)</i></p>	<p>Modification du tableau 8, comme suit : <i>Objectifs DCE – État écologique – des masses d'eau superficielles (Sources : SDAGE Seine-Normandie, État des lieux du Bassin Seine-Normandie)</i></p>																																																																																																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nom de la masse d'eau superficielle</th> <th>Objectif état écologique SDAGE 2016-2021</th> <th>Situation en 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRHR211</td> <td>L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)</td> <td>Bon potentiel 2015</td> <td>Bon (potentiel)</td> </tr> <tr> <td>FRHR188</td> <td>L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR188-H0362000</td> <td>Somme d'or</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR188-H0365000</td> <td>Payelle</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C</td> <td>L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)</td> <td>Bon potentiel 2015</td> <td>Bon (potentiel)</td> </tr> <tr> <td>FRHR211-H1684000</td> <td>Ru de Berne</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2005000</td> <td>Ru des Planchettes</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2007000</td> <td>Ru du Goderu</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2042000</td> <td>Ru de Rouanne</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Mauvais</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2044000</td> <td>Ru Traxin</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2045000</td> <td>La Frette</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2048000</td> <td>Ruisseau le Rhône</td> <td>Bon état 2027</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216CH-2049000</td> <td>Ru Macquart</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Moyen</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2016-2021	Situation en 2015	FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon potentiel 2015	Bon (potentiel)	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2027	Moyen	FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2027	Moyen	FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2027	Moyen	FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon potentiel 2015	Bon (potentiel)	FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2027	Médiocre	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2021	Moyen	FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2021	Moyen	FRHR216C-H2042000	Ru de Rouanne	Bon état 2027	Mauvais	FRHR216C-H2044000	Ru Traxin	Bon état 2021	Moyen	FRHR216C-H2045000	La Frette	Bon état 2027	Médiocre	FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2027	Médiocre	FRHR216CH-2049000	Ru Macquart	Bon état 2021	Moyen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nom de la masse d'eau superficielle</th> <th>Objectif état écologique SDAGE 2010-2015</th> <th>État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie</th> <th>État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRHR211</td> <td>L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)</td> <td>Bon potentiel 2021</td> <td>Médiocre</td> <td>Bon (potentiel)</td> </tr> <tr> <td>FRHR188</td> <td>L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Moyen</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR188-H0362000</td> <td>Somme d'or</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Mauvais</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR188-H0365000</td> <td>Payelle</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Mauvais</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C</td> <td>L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)</td> <td>Bon potentiel 2015</td> <td>Médiocre</td> <td>Bon (potentiel)</td> </tr> <tr> <td>FRHR211-H1684000</td> <td>Ru de Berne</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Médiocre</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2005000</td> <td>Ru des Planchettes</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Bon</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2007000</td> <td>Ru du Goderu</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Moyen</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2042000</td> <td>Ru de Rouanne</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Moyen</td> <td>Mauvais</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2044000</td> <td>Ru Traxin</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Médiocre</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2045000</td> <td>La Frette</td> <td>Bon état 2015</td> <td>Moyen</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216C-H2048000</td> <td>Ruisseau le Rhône</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Médiocre</td> <td>Médiocre</td> </tr> <tr> <td>FRHR216CH-2049000</td> <td>Ru Macquart</td> <td>Bon état 2021</td> <td>Médiocre</td> <td>Moyen</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2010-2015	État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie	État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie	FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon potentiel 2021	Médiocre	Bon (potentiel)	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2021	Moyen	Moyen	FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2015	Mauvais	Moyen	FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2021	Mauvais	Moyen	FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon potentiel 2015	Médiocre	Bon (potentiel)	FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2015	Médiocre	Médiocre	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2015	Bon	Moyen	FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2015	Moyen	Moyen	FRHR216C-H2042000	Ru de Rouanne	Bon état 2015	Moyen	Mauvais	FRHR216C-H2044000	Ru Traxin	Bon état 2021	Médiocre	Moyen	FRHR216C-H2045000	La Frette	Bon état 2015	Moyen	Médiocre	FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2021	Médiocre	Médiocre	FRHR216CH-2049000	Ru Macquart	Bon état 2021
Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2016-2021	Situation en 2015																																																																																																																												
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon potentiel 2015	Bon (potentiel)																																																																																																																												
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2027	Moyen																																																																																																																												
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2027	Moyen																																																																																																																												
FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2027	Moyen																																																																																																																												
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon potentiel 2015	Bon (potentiel)																																																																																																																												
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2027	Médiocre																																																																																																																												
FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2021	Moyen																																																																																																																												
FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2021	Moyen																																																																																																																												
FRHR216C-H2042000	Ru de Rouanne	Bon état 2027	Mauvais																																																																																																																												
FRHR216C-H2044000	Ru Traxin	Bon état 2021	Moyen																																																																																																																												
FRHR216C-H2045000	La Frette	Bon état 2027	Médiocre																																																																																																																												
FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2027	Médiocre																																																																																																																												
FRHR216CH-2049000	Ru Macquart	Bon état 2021	Moyen																																																																																																																												
Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2010-2015	État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie	État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie																																																																																																																											
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon potentiel 2021	Médiocre	Bon (potentiel)																																																																																																																											
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état 2021	Moyen	Moyen																																																																																																																											
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Bon état 2015	Mauvais	Moyen																																																																																																																											
FRHR188-H0365000	Payelle	Bon état 2021	Mauvais	Moyen																																																																																																																											
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon potentiel 2015	Médiocre	Bon (potentiel)																																																																																																																											
FRHR211-H1684000	Ru de Berne	Bon état 2015	Médiocre	Médiocre																																																																																																																											
FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes	Bon état 2015	Bon	Moyen																																																																																																																											
FRHR216C-H2007000	Ru du Goderu	Bon état 2015	Moyen	Moyen																																																																																																																											
FRHR216C-H2042000	Ru de Rouanne	Bon état 2015	Moyen	Mauvais																																																																																																																											
FRHR216C-H2044000	Ru Traxin	Bon état 2021	Médiocre	Moyen																																																																																																																											
FRHR216C-H2045000	La Frette	Bon état 2015	Moyen	Médiocre																																																																																																																											
FRHR216C-H2048000	Ruisseau le Rhône	Bon état 2021	Médiocre	Médiocre																																																																																																																											
FRHR216CH-2049000	Ru Macquart	Bon état 2021	Médiocre	Moyen																																																																																																																											
N°7	19	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX <i>Paragraphe 5.1.1 : Le bon état chimique est reporté en 2027 pour l'ensemble des masses d'eau en raison des fortes concentrations en Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP). L'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 » réalisé en 2013, confirme cette pollution aux HAP et classe l'ensemble des masses d'eau du SAGE en mauvais état. À noter toutefois que le bon état chimique doit théoriquement être atteint depuis 2015, hors HAP.</i></p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : <i>Concernant les paramètres chimiques, l'état des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie confirme une pollution aux HAP et classe l'ensemble des masses d'eau du SAGE en mauvais état. À noter toutefois que le bon état chimique doit théoriquement être atteint depuis 2015, hors HAP.</i></p>																																																																																																																												

N°8	25	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX</p> <p>Paragraphe 5.2.1 : Le SDAGE Seine-Normandie « 2016-2021 » définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau souterraines, le bon état s'évalue en fonction de l'état chimique et de l'état quantitatif.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit :</p> <p>Le SDAGE Seine - Normandie définit des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Pour les masses d'eau souterraines, le bon état s'évalue en fonction de l'état chimique et de l'état quantitatif.</p>																																																												
N°9	25	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX</p> <p>Tableau 11 : Objectifs DCE – État chimique – des masses d'eau souterraines (Sources : SDAGE Seine Normandie « 2016-2021 »)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nom de la masse d'eau souterraine</th> <th>Objectif état chimique SDAGE 2016-2021</th> <th colspan="2">Situation en 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRHG205</td> <td>Craie Picarde</td> <td>Bon état 2015</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG002</td> <td>Alluvions de l'Oise</td> <td>Bon état 2015</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG104</td> <td>Éocène du Valois</td> <td>Bon état 2015</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG106</td> <td>Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois</td> <td>Bon état 2027</td> <td style="background-color: #FF0000;"></td> <td style="text-align: center;">Mauvais</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021	Situation en 2015		FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2015		Bon	FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon état 2015		Bon	FRHG104	Éocène du Valois	Bon état 2015		Bon	FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	Bon état 2027		Mauvais	<p>Modification du tableau 11, comme suit :</p> <p>Tableau 11 : Objectifs DCE – État chimique – des masses d'eau souterraines (Sources : SDAGE Seine Normandie, État des lieux du Bassin Seine-Normandie)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nom de la masse d'eau souterraine</th> <th>Objectif état chimique SDAGE 2010-2015</th> <th colspan="2">État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie</th> <th colspan="2">État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FRHG205</td> <td>Craie Picarde</td> <td>Bon état 2021</td> <td style="background-color: #FF0000;"></td> <td style="text-align: center;">Mauvais</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG002</td> <td>Alluvions de l'Oise</td> <td>Bon état 2021</td> <td style="background-color: #FF0000;"></td> <td style="text-align: center;">Mauvais</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG104</td> <td>Éocène du Valois</td> <td>Bon état 2015</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="text-align: center;">Bon</td> </tr> <tr> <td>FRHG106</td> <td>Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois</td> <td>Bon état 2021</td> <td style="background-color: #FF0000;"></td> <td style="text-align: center;">Mauvais</td> <td style="background-color: #FF0000;"></td> <td style="text-align: center;">Mauvais</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique SDAGE 2010-2015	État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie		État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie		FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2021		Mauvais		Bon	FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon état 2021		Mauvais		Bon	FRHG104	Éocène du Valois	Bon état 2015		Bon		Bon	FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	Bon état 2021		Mauvais		Mauvais
Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021	Situation en 2015																																																												
FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2015		Bon																																																											
FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon état 2015		Bon																																																											
FRHG104	Éocène du Valois	Bon état 2015		Bon																																																											
FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	Bon état 2027		Mauvais																																																											
Code	Nom de la masse d'eau souterraine	Objectif état chimique SDAGE 2010-2015	État des lieux 2004 du Bassin Seine-Normandie		État des lieux 2015 du Bassin Seine-Normandie																																																										
FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2021		Mauvais		Bon																																																									
FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon état 2021		Mauvais		Bon																																																									
FRHG104	Éocène du Valois	Bon état 2015		Bon		Bon																																																									
FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais Laonnois	Bon état 2021		Mauvais		Mauvais																																																									
N°10	25	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX</p> <p>Paragraphe 5.2.1 : Les objectifs de bon état chimique semblent être respectés pour les masses d'eau souterraines présentes sur le périmètre du SAGE Oise-Aronde. Ainsi, seule la nappe du Lutétien apparaît en mauvais état en 2015 et bénéficie d'un report de délai en 2027.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit :</p> <p>L'État des lieux 2015 du bassin Seine-Normandie montre que les objectifs de bon état chimique semblent être respectés pour les masses d'eau souterraines présentes sur le périmètre du SAGE Oise-Aronde. Seule la nappe du Lutétien apparaît en mauvais état en 2015.</p>																																																												
N°11	31	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX</p> <p>Paragraphe 6.2.1 : Les objectifs DCE fixés par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021, imposent à l'ensemble des masses d'eau du SAGE de répondre au bon état quantitatif depuis 2015. La dernière estimation de l'état quantitatif réalisée dans l'État des lieux du SAGE en 2013 donne la Craie Picarde en état médiocre, la situation reste donc préoccupante sur cette masse d'eau. Les autres masses d'eau du SAGE sont jugées, quant à elles, en bon état quantitatif.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit :</p> <p>Les objectifs DCE fixés par le SDAGE Seine-Normandie, imposent à l'ensemble des masses d'eau du SAGE de répondre au bon état quantitatif depuis 2015. La dernière estimation de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie en 2015 donne la Craie Picarde en état médiocre, la situation reste donc préoccupante sur cette masse d'eau. Les autres masses d'eau du SAGE sont jugées, quant à elles en bon état quantitatif.</p>																																																												

N°12	32	<p>SYNTHESE ETAT DES LIEUX Paragraphe 6.2.3 : Toutefois, l'état médiocre constaté dans l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie en 2013 ne semble pas s'améliorer significativement. Le bon état quantitatif de la masse d'eau de la Craie Picarde n'est donc toujours pas atteint.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : Toutefois, l'état médiocre constaté dans l'État des Lieux du bassin Seine-Normandie en 2015 ne semble pas s'améliorer significativement. Le bon état quantitatif de la masse d'eau de la Craie Picarde n'est donc toujours pas atteint.</p>
N°13	65	<p>N°9 : Les liens avec le SDAGE et le PGRI Seine-Normandie 2016-2021 sont rappelés ici.</p>	<p>Modification de la phrase, comme suit : N°9 : La compatibilité avec le SDAGE et le PGRI Seine-Normandie est rappelée ici.</p>
N°14	67 à 242	<p>Par fiche « disposition », le PAGD fait référence aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 : Compatibilité SDAGE / PGRI : D6.85, D6.89, D6.90, L1.151, L2.173 / 4.E.2</p>	<p>Modification, comme suit : Mettre un ✓ pour le SDAGE et laisser la référence aux dispositions du PGRI. Vérifier les références règlementaires et les compléter si besoin. Compatibilité SDAGE / PGRI : ✓ / 4.E.2</p>
N°15	154	<p>DISPOSITION QUALITE-URB 17 : Mettre en place des programmes d'actions environnementaux et multi-acteurs sur les AAC Contexte : Sur le territoire du SAGE, 5 captages sont jugés prioritaires par le SDAGE Seine-Normandie. Les captages de Baugy (points de prélèvement 1 et 2) et Les Hospices (points de prélèvement 1 et 2) sont dits « Grenelle ». Parmi les champs captants « Conférence Environnementale », le captage de Longueil-Sainte-Marie (F2) est également défini comme prioritaire. Des études de Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) ainsi que les programmes associés ont été réalisés pour ces quatre captages ainsi que pour le BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand.</p>	<p>Modification du paragraphe, comme suit : Contexte : Sur le territoire du SAGE, 5 captages sont dits prioritaires (première liste définie par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, puis complétée en 2014 suite aux recommandations de la Conférence environnementale de 2013). Les captages de Baugy (points de prélèvement 1 et 2) et Les Hospices (points de prélèvement 1 et 2) sont dits « Grenelle ». Parmi les champs captants « Conférence Environnementale », on note le captage de Longueil-Sainte-Marie (F2). Des études de Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) ainsi que les programmes associés ont été réalisés pour ces quatre captages ainsi que pour le BAC de Labruyère – Sacy-le-Grand. De plus, 15 captages sont identifiés comme sensibles. Les captages sont dits « sensibles à la pollution diffuse » lorsque le seuil de risque est dépassé (correspondant à 75 % de la norme pour l'alimentation en eau potable pour les pesticides et à 40 mg/l pour les nitrates).</p>

N°16	184	<p>DISPOSITION MILIEUX-AQUA 6 : Appliquer la doctrine « éviter, réduire, compenser » pour tout projet de développement <i>Énoncé : La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance d'éviter ou à défaut réduire les impacts sur l'environnement. En dernier ressort, les opérations font l'objet de mesures compensatoires. La structure porteuse du SAGE est identifiée comme structure compétente pour accompagner les projets de mesures compensatoires. Elle veille également au respect des seuils de compensation du SDAGE Seine-Normandie.</i></p>	<p>La disposition fait référence aux seuils de compensation du SDAGE Seine-Normandie. L'annulation du SDAGE 2016-2021 n'entraîne pas de conséquence sur la portée des documents du SAGE révisé. L'énoncé n'est donc pas modifié.</p> <p>Ajout des références réglementaires suivantes : <i>Doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel du 6 mars 2012 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement</i> <i>LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages - Article 69</i> <i>Article D163-1 et suivants du Code de l'environnement sur la compensation des atteintes à la biodiversité</i></p>
N°17	231	<p>DISPOSITION RISQUE-RUISS 7 : Ralentir les rejets d'eau pluviale dans les eaux superficielles <i>Énoncé de la disposition : Veiller au respect des débits de fuite fixés dans le SDAGE : « le débit spécifique exprimé en litre par seconde et par hectare issu de la zone aménagée doit être inférieur ou égal au débit spécifique du bassin versant intercepté par l'opération avant l'aménagement ».</i></p>	<p>Modification de la disposition, comme suit : <i>Énoncé de la disposition : Veiller au respect des débits de fuite fixés dans le PGRI : « le débit spécifique exprimé en litre par seconde et par hectare issu de la zone aménagée doit être inférieur ou égal au débit spécifique du bassin versant intercepté par l'opération avant l'aménagement ».</i></p>
REGLEMENT			
N°18	3 à 14	<p>Par fiche « article », le règlement fait référence aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 : Rappel du SDAGE <input type="text" value="D1.11, D8.142, D8.144"/></p>	<p>Modification des articles, comme suit : <input type="text" value="Compatibilité avec le SDAGE"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

N°19	8	<p>Carte N°5 : État écologique des masses d'eau superficielles <i>Cette carte fait référence aux causes de dérogation du bon état SDAGE 2016-2021 et à l'état écologique des eaux superficielles 2015.</i></p>	<p>Modification de la carte N°5, comme suit : <i>Le SDAGE Seine-Normandie n'est plus mentionné. Il est remplacé par : « Causes de dérogation du bon état – État des lieux du Bassin Seine-Normandie 2015 »</i></p>
N°20	9	<p>Carte N°6 : État chimique des masses d'eau souterraines <i>Cette carte fait référence aux causes de dérogation du bon état SDAGE 2016-2021 et à l'état chimique des eaux souterraines 2015.</i></p>	<p>Modification de la carte N°6, comme suit : <i>Le SDAGE Seine-Normandie n'est plus mentionné. Il est remplacé par : « Causes de dérogation du bon état – État des lieux du Bassin Seine-Normandie 2015 »</i></p>
N°21	13	<p>Carte N°10 : Captages AEP et périmètres BAC</p> <p><i>Extrait de la légende :</i> <i>Captages pour l'AEP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Captage Grenelle</i> • <i>Captage prioritaires</i> • <i>Captage sensibles</i> • <i>Captage</i> 	<p>Modification de la légende, comme suit : <i>Captages pour l'AEP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Captage Prioritaire Grenelle</i> • <i>Captage Prioritaire Conférence Environnementale</i> • <i>Captage Sensible</i> • <i>Captage non classé comme sensible ou prioritaire</i> <p>Ajout d'un encadré précisant : <i>Les captages sont dits « sensibles à la pollution diffuse » lorsque le seuil de risque est dépassé (correspondant à 75 % de la norme pour l'alimentation en eau potable pour les pesticides et à 40 mg/l pour les nitrates).</i></p>
N°22	24 à 45	<p>Carte N°15 : Porter à connaissance des Zones humides <i>La légende fait référence aux Zones à Dominante Humide du SDAGE Seine-Normandie)</i></p>	<p>Modification de la légende, comme suit : <i>Zone à Dominante Humide du Bassin Seine-Normandie (Étude – Avril 2006)</i></p>